

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Faits d'ailleurs

UNE CANDIDATE DE KOH-LANTA MENACÉE DE VIOL

On a appris l'élimination de Sam, suite à la diffusion de l'épisode de Koh-Lanta vendredi soir. Depuis son éviction, ses coéquipiers, qui ont voté contre lui, sont menacés de mort sur les réseaux sociaux. Notamment Inès, l'infirmière toulousaine qui travaille dans un hôpital parisien. En sortant de sa garde, dimanche matin, Inès a publié une story sur Instagram dans laquelle elle expliquait, en pleurant, qu'elle était menacée de mort : " Me menacer de me violer et tout... Ça part trop loin... Certains disent qu'ils vont venir chez moi et tout... J'entends qu'on puisse être dégoûté de l'élimination d'un aventurier, mais pas à ce point : souhaiter la mort à quelqu'un, souhaiter le viol... Jamais je ne me permettrais de dire ça ", s'est indignée la jeune femme. La société de production a saisi lundi le procureur de la République. " Koh-Lanta est un programme familial et il est intolérable que ses concurrents aient à faire face à un tel déferlement de haine ", a averti Alexia Laroche-Joubert, la dirigeante de la société. Des faits qui sont passibles de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros (29,4 millions de francs) d'amende. La production a demandé à Sam, le candidat éliminé, d'enregistrer un message vidéo pour appeler au calme.

ELLE ROULAIT IVRE AVEC SES ENFANTS À L'ARRIÈRE DE LA VOITURE

Lundi soir, les policiers procédaient à des contrôles d'attestation à Génolhac, en France. Aux environs de 23H00, ils ont stoppé une voiture. A bord, se trouvaient une mère de famille et ses trois enfants, âgés de 3, 8 et 10 ans. Tout de suite, les forces de l'ordre ont senti une forte odeur d'alcool qui se dégageait de l'habitacle. La conductrice n'avait pas d'attestation de sortie. Un test d'alcoolémie a été pratiqué et a révélé qu'elle avait 0,53mg/L d'air expiré. La jeune femme s'était déjà vu retirer son permis de conduire avant le confinement suite à une conduite en état d'ivresse. Son véhicule a été saisi et la mère de famille sera prochainement convoquée devant le tribunal correctionnel.

Rassemblés par JNE

Un incendie ravage plusieurs habitations à Atsibe-Ntsos

UN court-circuit, provoqué par un ventilateur en " surchauffe ", serait à l'origine de ce sinistre qui a fait de nombreux sans-abri et des dégâts matériels considérables.

JNE
Libreville/Gabon

UN incendie d'une violence inouïe a totalement détruit, lundi après-midi, une maison d'habitation et plusieurs studios au quartier Atsibe-Ntsos, dans le deuxième arrondissement de Libreville. Plusieurs familles nombreuses, en plus de se retrouver désormais à la belle étoile, ont tout perdu. La violence des flammes et la chaleur particulièrement étouffante produite par celles-ci étaient telles, que les victimes n'ont rien pu sauver. D'après l'une d'entre elles, le sinistre serait le fait d'un court-circuit provoqué par un ventilateur. Cet appareil aurait tourné beaucoup trop longtemps, avant de s'embraser, puis de provoquer un court-circuit, a insisté M. Obame, complètement anéanti par cet accident du feu qui a réduit en cendres tous ses biens accumulés pendant plusieurs années de dur labeur. Le témoignage d'une autre victime n'a fait que confirmer les dires de M. Obame: le ventilateur installé dans la chambre des enfants a tourné à plein régime toute la journée, puis a pris feu. L'ensemble des habitations étant en planches, le feu a rapidement tout ravagé sur son passage. Les sapeurs-pompiers, malgré leur arrivée quelque peu tardive, ont tout de même réussi à limiter les dégâts, en maîtrisant le brasier qui commençait déjà à toucher les maisons mitoyennes, sous le regard inquiet et impuissant des occupants. Une enquête a été ouverte par les services judiciaires pour tenter de déterminer la cause exacte de cet incendie.



Photo: Adjai Ntoutoume

Le désastre après le passage du feu.

Trois individus de plus arrêtés pour vols en série

Jean Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

TROIS Gabonais, Drecy Olinet Bakenda alias "Nino" (20 ans), Darny Jusda Moundounga Nzamba alias "Playboy" (23 ans) et Kevin Koumba Bora (20 ans), suspectés d'avoir un lien avec les vols en série commis à Port-Gentil, sous une pluie battante et en plein couvre-feu, dans la nuit du 10 au 11 avril dernier, viennent d'être neutralisés par l'antenne provinciale de la Police judiciaire (PJ). Pendant l'interrogatoire, les trois mis en cause ont reconnu les faits mis à leur charge. Au terme de l'enquête préliminaire, ils ont été présentés lundi dernier devant le procureur de la République. Pendant leur audition, les trois individus ont confirmé leurs aveux. Suffisant pour que le magistrat instructeur les place sous mandat de dépôt à la prison centrale de Port-Gen-



Photo: Jean Paulin Allogho

Les trois suspects dans les locaux de la PJ.

til. Là-bas, ils ont rejoint leurs quatre présumés complices, qui les ont devancés quelques jours auparavant en ces lieux. L'antenne provinciale de la PJ

convaincue d'autres malfrats courent a décidé de poursuivre ses investigations afin de démanteler cette vaste association de malfaiteurs.